



Transport enfants en très grande difficulté

Par **Quenimidota**, le **11/09/2013 à 12:18**

[fluo]Bonjour,[/fluo]Je travaille actuellement dans une association je transporte tous les matins et tous les soirs pendant 1 heure et demie , seule en mini bus 7 enfants en grande difficulté (enfants autistes,psychotiques ...)
C'est extrêmement difficile de se concentrer sur la route et de surveiller ces enfants qui peuvent se montrer violent , qui peuvent crier , se détacher etc....
Est-ce qu'il n'y aurait pas une obligation de mon employeur de mettre 2 adultes dans le véhicule ?
Je suis payé le smic pour un travail aussi difficile est-ce normal ?
Merci de m'éclairer ?

Par **DSO**, le **11/09/2013 à 16:55**

Bonjour,
Il faut vérifier ce que dit votre convention collective à ce sujet.
Cordialement,
DSO

Par **moisse**, le **11/09/2013 à 18:36**

Bonjour,
En ce qui concerne les obligations relatives à l'accompagnement, elles sont relevées dans différents codes, de l'éducation, de la santé publique...Je n'ai rien tracé concernant les transports pour compte propres de véhicules de moins de 9 personnes conducteur compris.
Il existe un empilement de textes réglementaires pour partie abrogés, complétés...ce qui rend difficile la recherche.